

Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale

1. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE	2
2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	4
2.1 Structure de la population par âge et par sexe	4
2.2 Composition des ménages	5
2.3 Multiculturalité	9
3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	11
3.1 Revenu moyen et médian	11
3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement	12
4. SANTÉ MATERNO INFANTILE	15
5. MORTALITÉ	17
5.1 Causes de mortalité tout âge	17
5.2 Mortalité prématurée	19
6. SANTÉ PERÇUE	21
7. ANNEXE	22
7.1 Définitions et abréviations	22
7.2 Repères méthodologiques	22

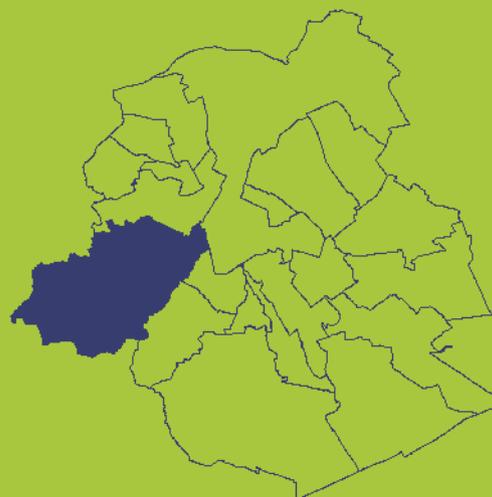
Ook beschikbaar in het Nederlands.



Fiche n° I

Commune d'Anderlecht

Edition 2006/I



Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune

Avenue Louise 183, 1050 Bruxelles • Tél : 32 2 552 0189 • Fax : 32 2 502 59 05
observat@ccc.irisnet.be • www.observatbru.be

I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (I)

Ce document rassemble, sous forme de fiches, les principales données sociales et de santé disponibles pour la commune d'Anderlecht.

L'objectif est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Cette fiche est complémentaire des rapports «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale, 2004», «9ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social (édition 2005/1)» et «Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (à paraître)», tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social www.observatbru.be.

Les commentaires des données présentées seront donc réduits au strict minimum et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces documents si vous souhaitez plus d'explications.

Afin de ne pas alourdir cette fiche, nous avons dû faire un choix dans les données présentées. Il vous est bien sûr toujours possible d'obtenir plus de détails (pour autant que les données soient disponibles) en vous adressant soit à l'organisme source, soit à l'Observatoire.

Les statistiques portent sur les données disponibles les plus récentes ou sur la période 1998-2002 en ce qui concerne les naissances et les décès. Les indicateurs sont calculés sur les personnes résidentes.

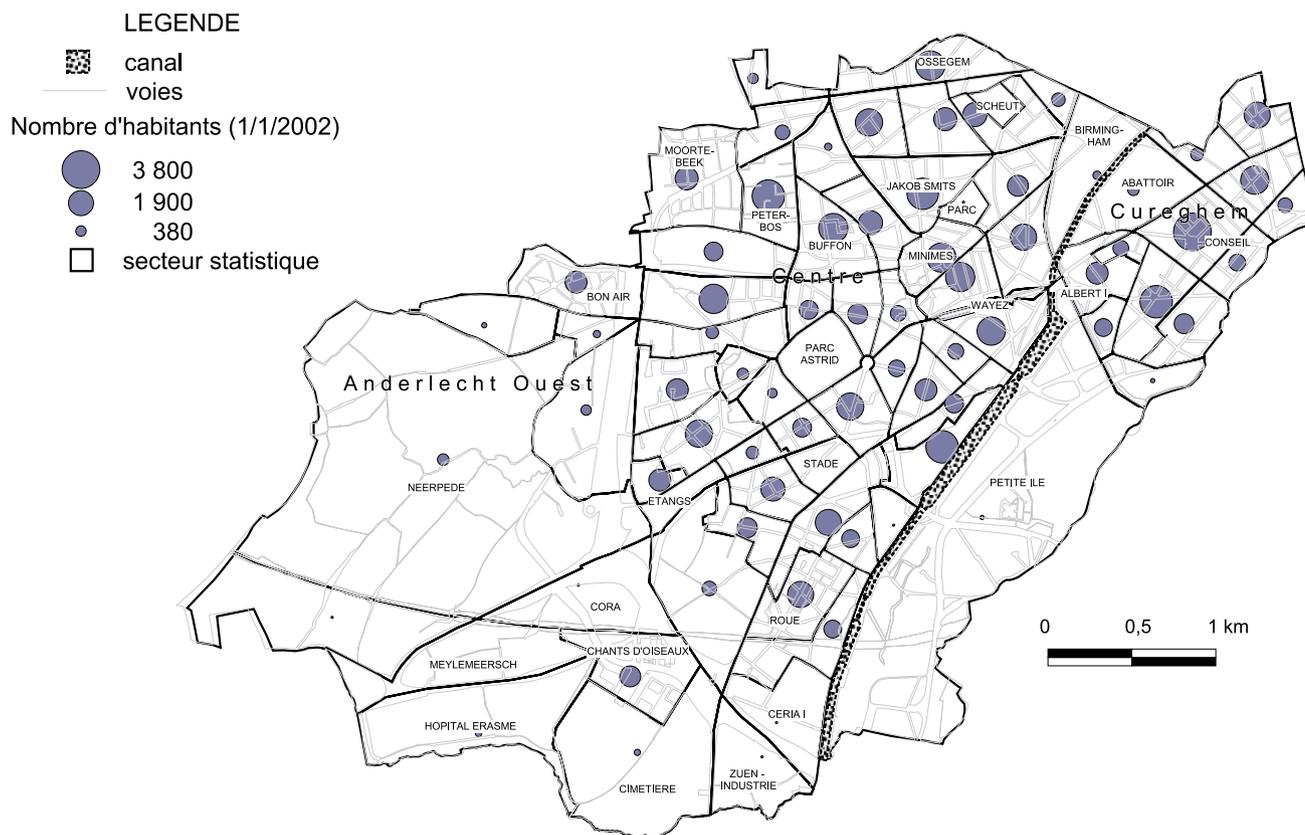
Les chiffres pour la commune d'Anderlecht sont comparés soit à la valeur moyenne pour la région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes.

Par «région» ou «région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).



I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (2)

Carte 1 : Carte de référence d'Anderlecht.



Source : Urbis, Registre national 2002

La carte ci-dessus donne un aperçu du territoire de la commune d'Anderlecht. Le plan des rues est dessiné à l'arrière-plan. Les secteurs statistiques sont indiqués par des traits épais. Les disques indiquent le nombre d'habitants par secteur. Cette carte sert de carte de référence pour les autres cartes de cette fiche, sur lesquelles sont présentées les données statistiques par secteurs.

La commune d'Anderlecht peut être divisée en trois entités différentes. Les secteurs statistiques situés à l'Est de la commune forment ensemble Cureghem. Cureghem est délimité par la petite ceinture, la gare du Midi, le Vieux-Molenbeek et le Square Vandervelde. Cureghem fait partie de la ceinture du 19^{ème} siècle et se caractérise par une densité de population très élevée (13 500 habitants/km² dans les quartiers

d'habitation) et par des logements de mauvaise qualité. Ces dernières années, les développements à la gare du Midi ont eu une influence importante sur ce quartier. Anderlecht Ouest est la partie située en dehors du grand Ring et présente un habitat dispersé (680 habitants/km²). Nous appelons «centre» le territoire situé entre ces deux zones, qui s'étend de la rue Wayez au grand Ring. Le centre compte 8700 habitants par km².

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

2.1 Structure de la population par âge et par sexe

Au 1er Janvier 2004, la commune d'Anderlecht compte officiellement 92 755 habitants (45 047 hommes et 47 708 femmes) ; on dénombre également 2 396 personnes dans le registre d'attente. 9,3% de la population de la région bruxelloise vit à Anderlecht.

Entre 2000 et 2004, la population a augmenté de 4 943 individus soit un accroissement de 5,6%.

Figure 1 : Histogramme de la population totale à Anderlecht au 1/1/2004.

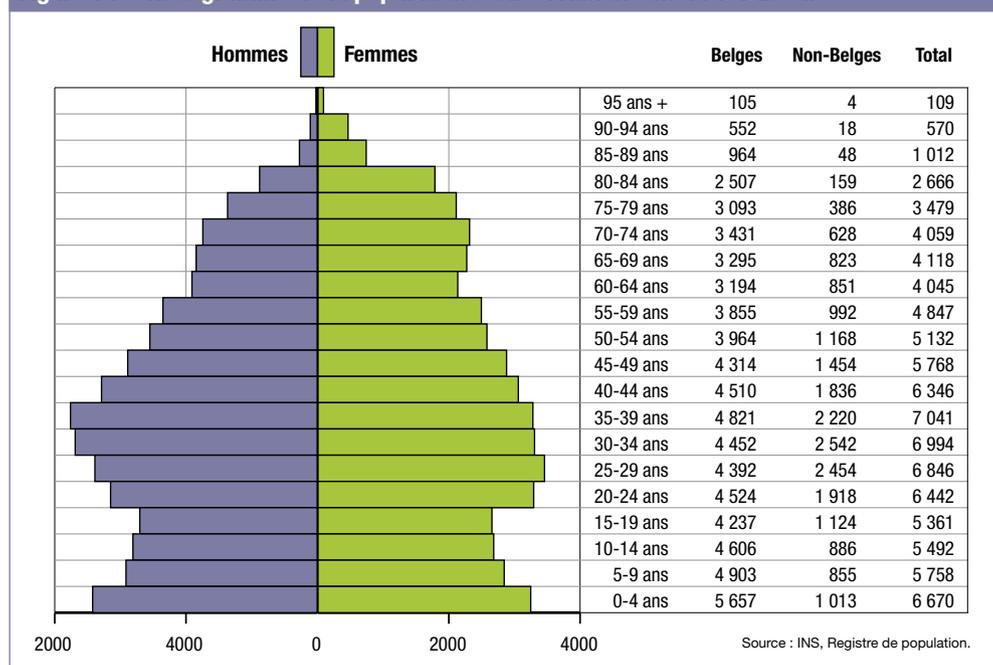


Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population à Anderlecht et en région bruxelloise de 1998 à 2004.

	Anderlecht			Région bruxelloise		
	1998	2001	2004	1998	2001	2004
% < 20 ans	23,8%	24,5%	25,1%	23,2%	23,5%	23,7%
% 20-64 ans	57,3%	57,2%	57,6%	59,6%	60,0%	60,7%
% 65 ans et plus	18,8%	18,3%	17,3%	17,2%	16,5%	15,6%
Indice de vieillissement (≥ 65 ans/0-19 ans)	78,9%	74,8%	68,8%	74,0%	70,5%	66,0%
Indice de dépendance (0-19 ans)+(≥ 65 ans)/(20-64 ans)	74,4%	74,7%	73,5%	67,8%	66,7%	64,8%
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans/≥ 65 ans)	23,5%	24,5%	27,2%	26,3%	26,7%	29,6%

Source : INS, Registre de population.

La proportion de jeunes augmente plus rapidement à Anderlecht que dans l'ensemble de la région ; c'est ce qui explique en partie un indice de dépendance plus élevé que dans l'ensemble de la région.

2.2 Composition des ménages (1)

	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% ménages	Nombre de ménages	% ménages
Homme isolé	9 790	22,5	116 758	23,8
Femme isolée	9 952	22,9	128 990	26,3
Couple sans enfants à charge	8 128	18,7	81 891	16,7
Couple avec enfants à charge	9 814	22,6	100 993	20,6
Famille monoparentale (mère)	4 248	9,8	44 288	9,0
Famille monoparentale (père)	679	1,6	7 019	1,4
Autre type de ménage	674	1,5	8 642	1,8
Type de ménage inconnu	234	0,5	2 714	0,6
Nombre total de ménages privés	43 519	100,0%	491 295	100,0%
Ménage collectif	26		308	
Nombre total de ménages	43 545		491 603	

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS).

45,4% des ménages (1) sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules, qui est, parmi la population adulte à Anderlecht, de 27,5% (pour 31,3% en région bruxelloise).

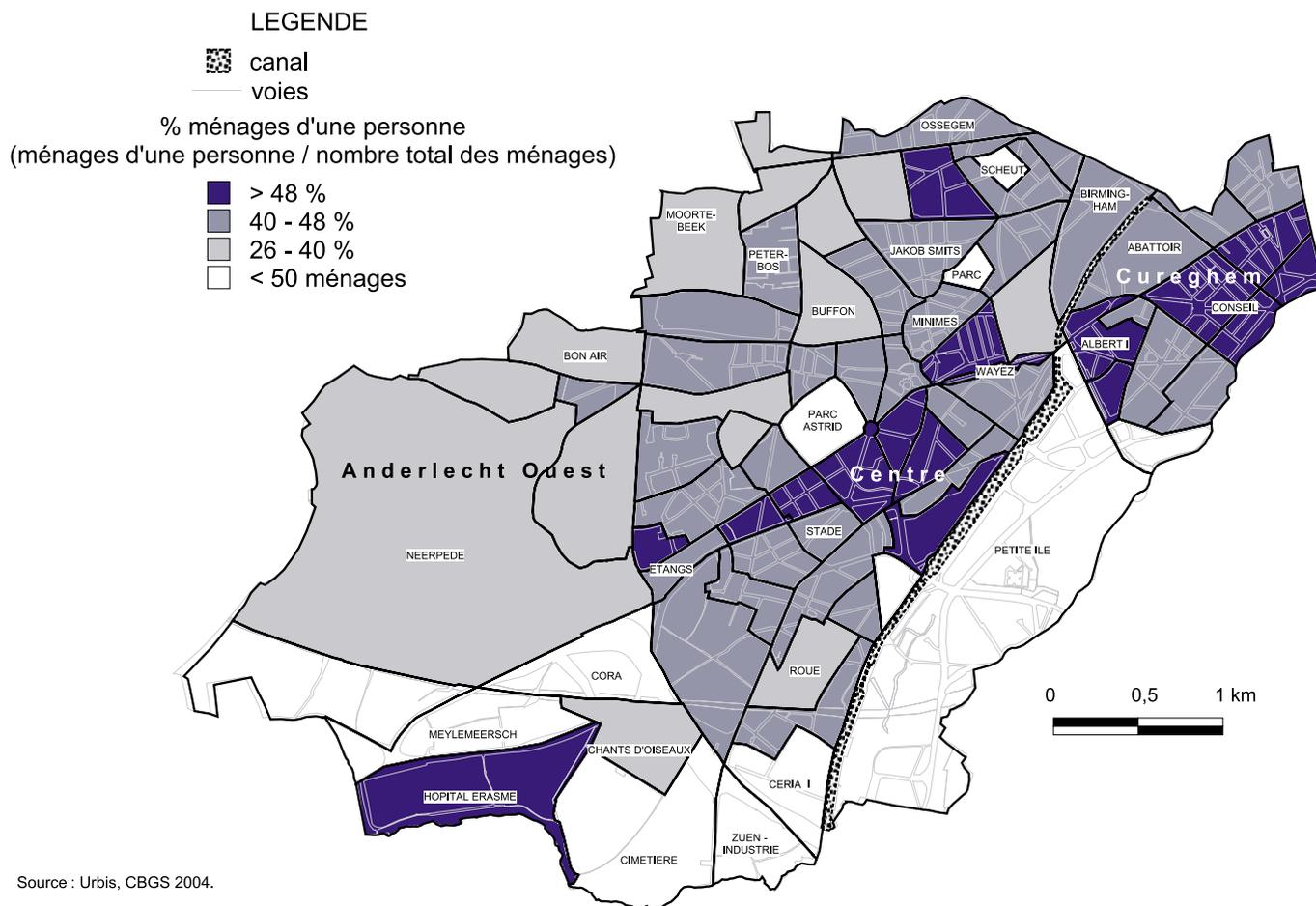
64,1% des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 66,8% en Région de Bruxelles-Capitale). Un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 679 pères avec enfants à Anderlecht.

La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(1) Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes ; une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne.

2.2 Composition des ménages (2)

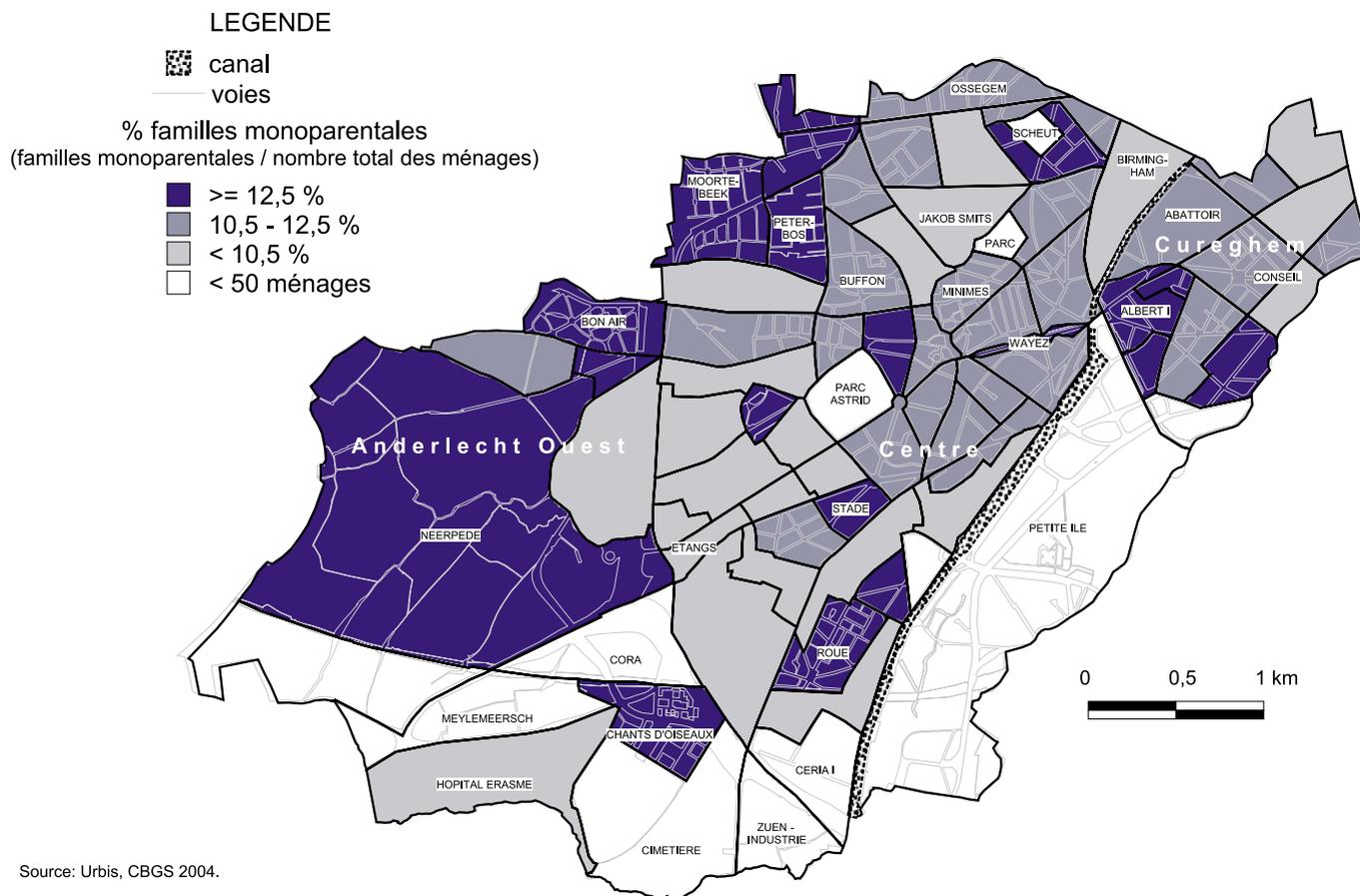
Carte 2 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique au 1/1/2004 à Anderlecht.



Cette carte montre que la proportion de ménage d'une personne est élevée autour de la gare du midi, dans le secteur d'Erasmus et au centre d'Anderlecht. Ces différences sont liées aux types d'habitat existant dans ces secteurs.

2.2 Composition des ménages (3)

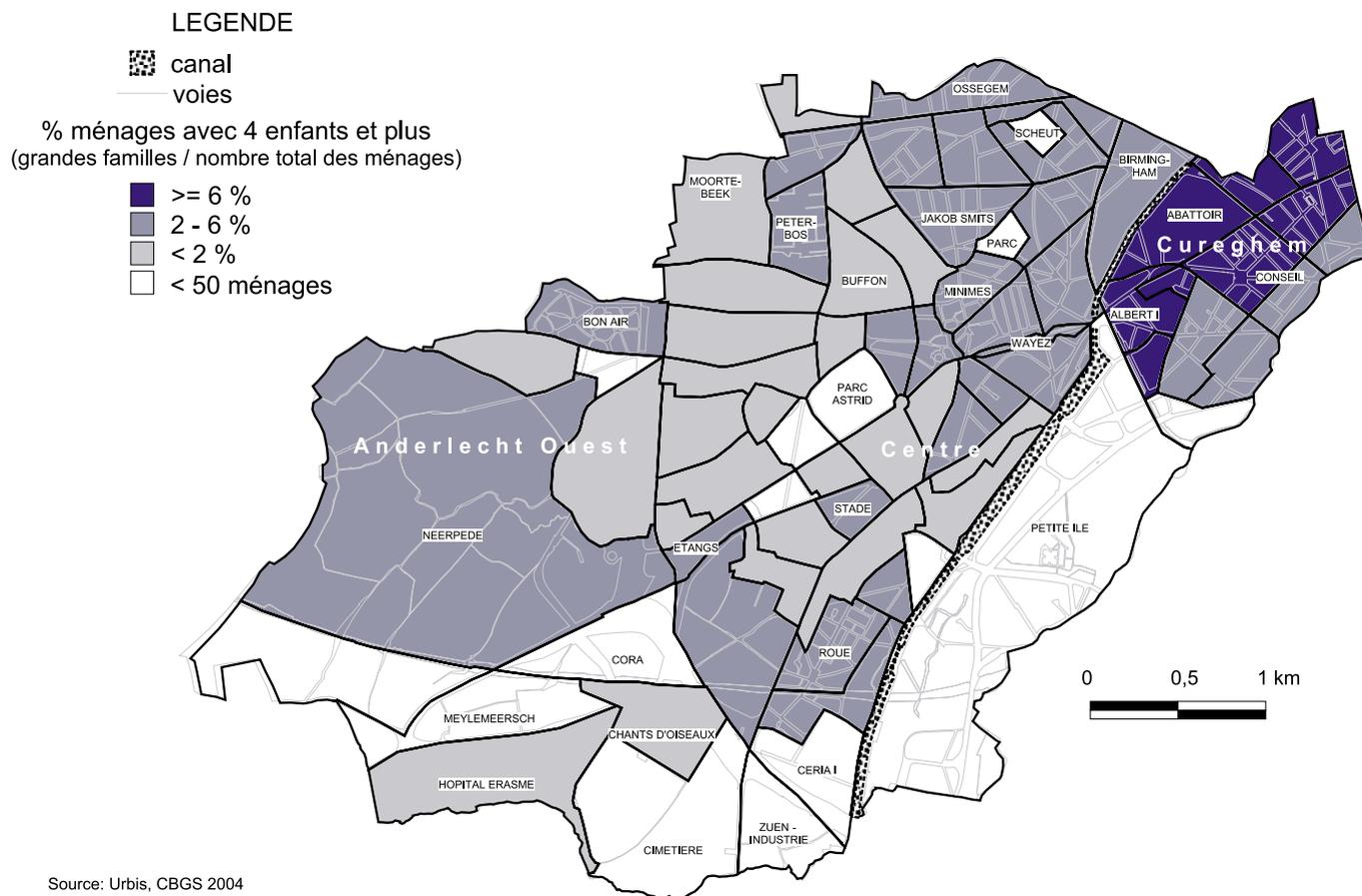
Carte 3 : Proportion de familles monoparentales par secteur statistique au 1/1/2004 à Anderlecht.



Dans l'ensemble des quartiers, la proportion de familles monoparentales varie entre 1,2% («Hôpital Erasme-ULB») et 18,9% («Peterbos») du total des ménages.

2.2 Composition des ménages (4)

Carte 4 : Proportion de familles nombreuses (4 enfants ou plus) par secteur statistique au 1/1/2004 à Anderlecht.



Les secteurs statistiques avec plus de 6% de familles nombreuses se trouvent à Cureghem, où il y a peu d'espaces de jeux et une très haute densité de population.

2.3 Multiculturalité (I)

Tableau 3 : Les principales nationalités à Anderlecht et en région bruxelloise, 2004.

Commune d'Anderlecht			Région bruxelloise		
Nationalité	Nombre	%	Nationalité	Nombre	%
Belgique	71 376	77,0	Belgique	736 448	73,7
Maroc	5 364	5,8	Maroc	41 987	4,2
Italie	3 672	4,0	France	39 138	3,9
Espagne	2 375	2,6	Italie	27 953	2,8
France	1 783	1,9	Espagne	20 428	2,0
Portugal	1 542	1,7	Portugal	15 958	1,6
Grèce	1 028	1,1	Turquie	11 595	1,2
Turquie	799	0,9	Royaume Uni	9 230	0,9
Congo	638	0,7	Grèce	8 922	0,9
Pologne	486	0,5	Allemagne	7 778	0,8
Pays-Bas	227	0,2	Congo	7 269	0,7
Autres	3 465	3,7	Autres	73 193	7,3
TOTAL	92 755	100,0%	TOTAL	999 899	100,0%

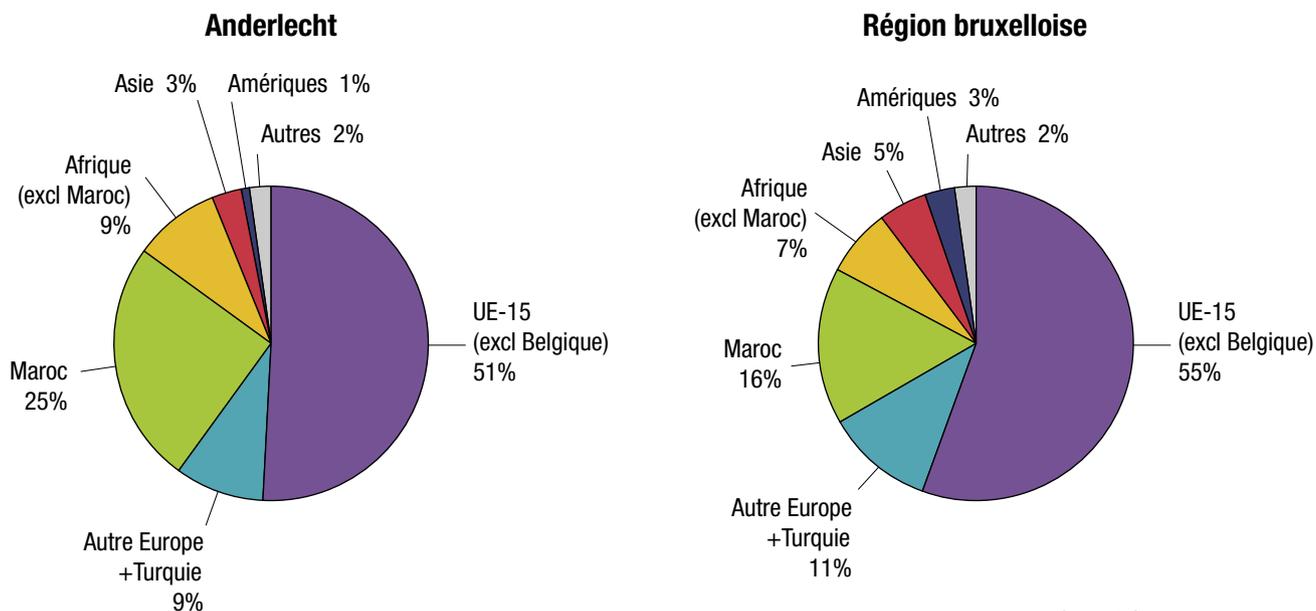
Source: INS, Registre de population.

En 2004, 23,0% de la population de la commune d'Anderlecht est de nationalité non belge (2), ce qui est un peu plus bas que la moyenne de la région bruxelloise (26,3%).

(2) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine.

2.3 Multiculturalité (2)

Figure 2 : Distribution de la population non belge à Anderlecht et en région bruxelloise au 1/01/2004.



Source : INS, Registre de population.

Tant à Anderlecht (51,2%) que pour la totalité de la région (55,1%), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (3).

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est la communauté marocaine (25,1% des non-Belges, 5,8% de la population totale) suivie par les Italiens (17,2% des non-Belges), les Espagnols (11,1% des non-Belges), les Français (8,3%) et les Portugais (7,2%).

(3) Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

3.1 Revenu moyen et médian

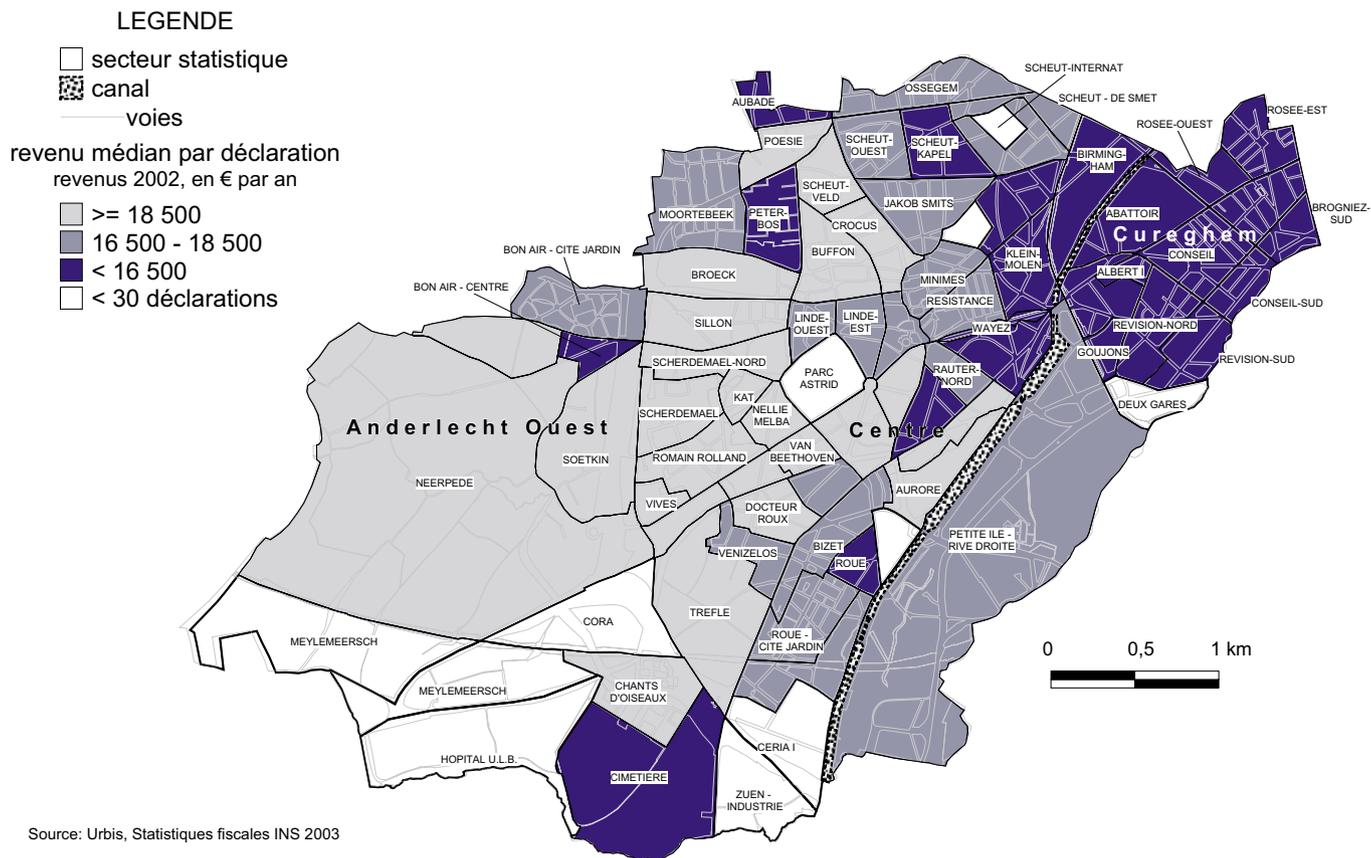
À Anderlecht, les revenus moyens et médians sont inférieurs à ceux de la Région de Bruxelles-Capitale et du reste du pays. De plus, il existe de très grandes différences au sein de la commune même. À Cureghem, le revenu médian ne dépasse 16 500 € dans aucun quartier.

Tableau 4 : Revenu moyen et médian en euros et par an, par déclaration d'impôts (revenus 2002, déclaration 2003).

	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration
Belgique	24 621 €	18 914 €
Région de Bruxelles-Capitale	23 776 €	17 588 €
Anderlecht	21 230 €	17 098 €

Source : Statistiques fiscales, INS.

Carte 5 : Revenu médian par secteur statistique à Anderlecht (revenus 2002, déclaration 2003).



3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (I)

Pour toutes les catégories, Anderlecht compte davantage de bénéficiaires de l'intervention majorée que la moyenne de la région.

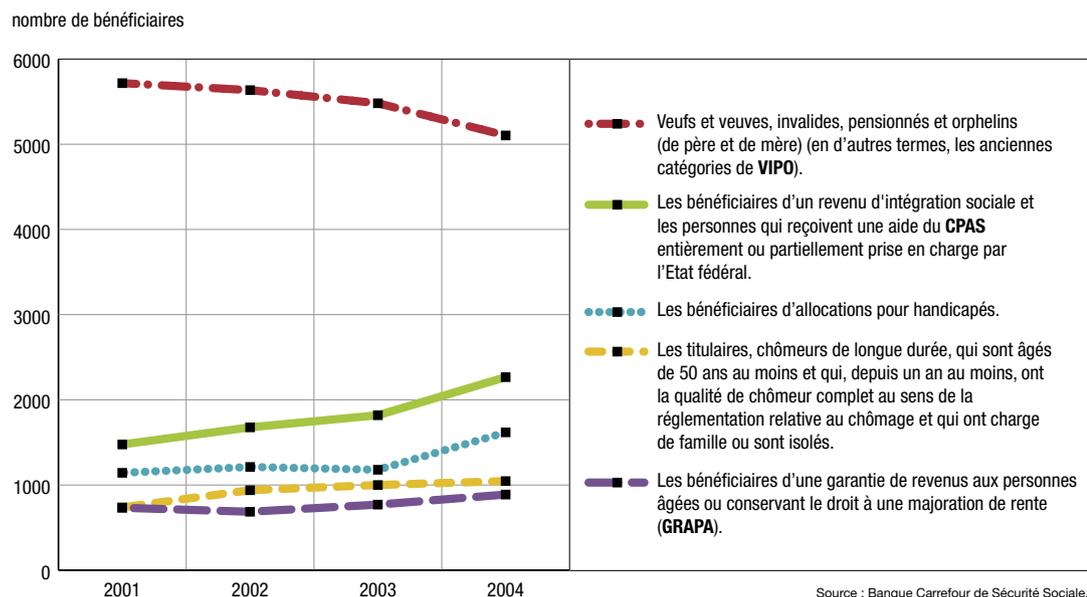
À Anderlecht, les proportions de bénéficiaires des catégories VIPO et handicapé sont plus élevées que dans toutes les autres communes de la région bruxelloise.

Tableau 5 : Nombre de contribuables bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie au 1/1/2004 à Anderlecht.

	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Bénéficiaires	Proportion de population majeure	Bénéficiaires	Proportion de population majeure
VIPO	5 103	7,1%	40 962	5,2%
CPAS	2 266	3,2%	18 841	2,4%
GRAPA ou rente majorée	888	1,2%	9 617	1,2%
Allocation pour handicapé	1 618	2,3%	13 493	1,7%
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an	1 046	1,5%	9 055	1,2%
Nombre total de bénéficiaires	10 921	15,2%	91 968	11,7%
Population majeure (> 18 ans)	71 647		784 988	

Source: Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

Figure 3 : Evolution du nombre de contribuables habitant Anderlecht bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie (2001-2004).



À l'exception des VIPO, la part de toutes les catégories augmente entre 2001 et 2004, tant à Anderlecht que dans la région bruxelloise.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (2)

Tableau 6 : Nombre de personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement à Anderlecht et en région bruxelloise au 1/1/2004, par tranche d'âge.

Nombre de bénéficiaires au 1er Janvier 2004	Anderlecht		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	8 615	100,0%	89 537	100,0%
CPAS : RIS ou équivalent RIS	600	7,0	6 118	6,8
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	1 225	14,2	9 447	10,6
Allocation pour handicapé	57	0,7	477	0,5
Nombre total de jeunes bénéficiaires d'une allocation	1 882	21,8	16 042	17,9
Population active (18-64 ans)	55 634	100,0%	628 573	100,0%
CPAS : RIS ou équivalent RIS	2 396	4,3	25 201	4,0
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	7 077	12,7	63 016	10,0
Allocation pour handicapé	1 248	2,2	10 845	1,7
Nombre de personnes de population active bénéficiaires d'une allocation	10 721	19,3	99 062	15,8
Personnes âgées (≥ 65 ans)	16 013	100,0%	156 415	100,0%
GRAPA*	1 115	7,0	11 857	7,6
Allocation pour handicapé > 65 ans	849	5,3	6 637	4,2
Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une allocation	1 964	12,3	18 494	11,8

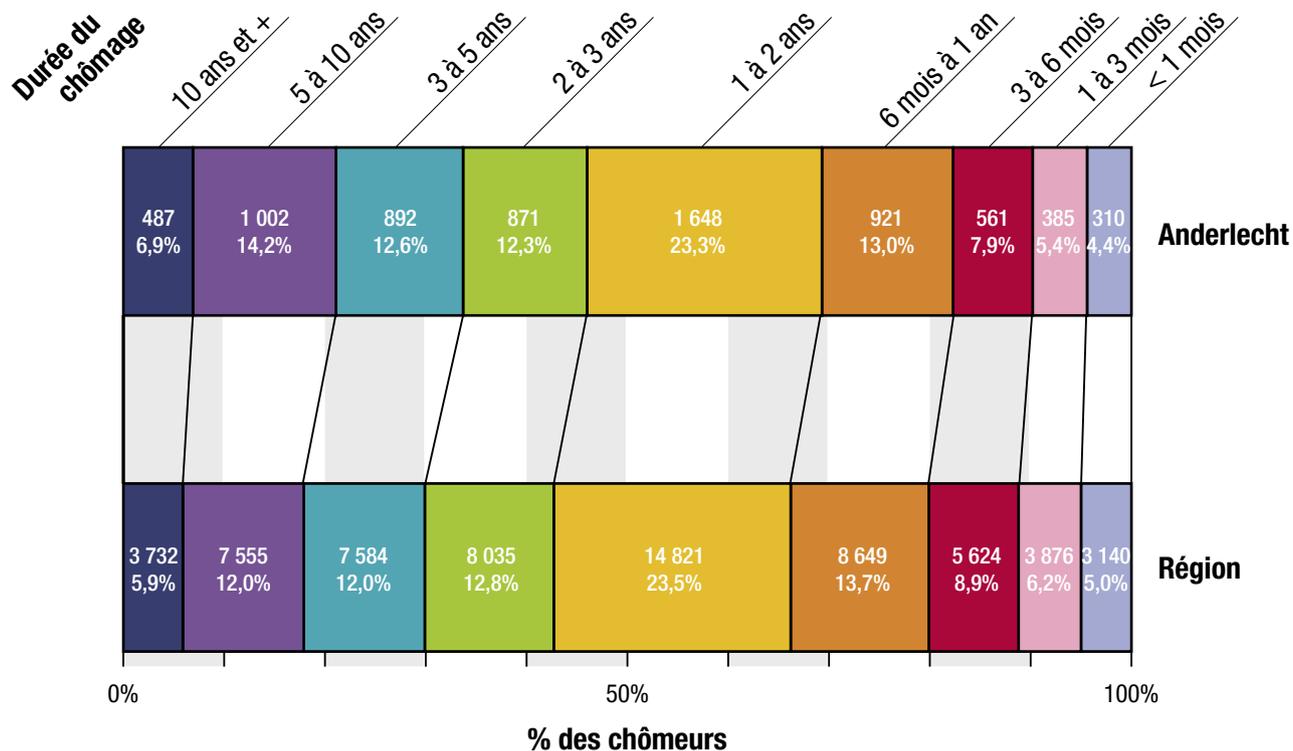
* sont inclus également dans ce chiffre les personnes âgées avec revenu garanti maintenu.

Sources: SPP Intégration Sociale, ORBEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions.

Près d'1/5^{ème} de la population active et plus d'un jeune sur 5 vivent d'une allocation de remplacement à Anderlecht. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est plus élevée à Anderlecht que dans l'ensemble de la région. Une personne âgée sur 8 bénéficie d'une garantie de revenu ou d'une allocation d'invalidité.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (3)

Figure 4 : Durée du chômage à Anderlecht et en région bruxelloise au 1/01/2004.



Source : Office Régional Bruxellois de l'Emploi ORBEM, 1/1/2004.

Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. 46% des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans à Anderlecht (versus 43% dans la Région de Bruxelles-Capitale). 69% n'ont pas d'emploi depuis au moins un an (versus 66% dans la Région de Bruxelles-Capitale).

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (I)

Pour l'année 2003, le taux de natalité est de 15,3‰ à Anderlecht versus 14,8‰ pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (données du Registre National).

Selon les données des bulletins statistiques de naissance, 6 714 naissances ont été enregistrées de mères résidentes dans la commune d'Anderlecht entre 1998 et 2002. Le nombre de naissances a augmenté

passant de 1 174 naissances en 1998 à 1 472 naissances en 2002, soit un accroissement de 25%, largement supérieur à la moyenne régionale (12%).

Tableau 7 : Caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Anderlecht et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Anderlecht	% Anderlecht*	% Région*	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Naissances multiples	218	3,3	3,5	2,7 - 5,5
Césariennes	1 001	14,9	14,9	13,7 - 17,4
Accouchements induits	1 891	29,1	27,4	23,3 - 31,9
Prématurés (< 37 sem.)	459	7,4	7,1	5,8 - 8,2
Grands prématurés (< 32 sem.)	73	1,2	1,1	0,4 - 1,6
Petits poids (< 2500g)	510	7,9	7,0	5,8 - 7,9
Naissances dans famille sans revenu du travail	1 729	27,8	25,4	5,3 - 42,9
Mères isolées	1 122	17,0	15,4	9,0 - 18,4
Mères < 20 ans	287	4,3	3,3	1,0 - 6,4
Mères ≥ 40 ans	186	2,8	3,2	2,1 - 4,7

* Pour 100 naissances totales ou vivantes (prématurés, petit poids de naissance).
Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (2)

Tableau 8 : Mortalité périnatale, foeto-infantile et infantile parmi les naissances de mères résidentes à Anderlecht et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Anderlecht	Anderlecht pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Mortalité périnatale (4)	63	9,4	7,1	2,4 - 9,7
Mortalité infantile (5)	42	6,3	5,1	2,0 - 6,3
Mortalité foeto-infantile (6)	88	13,1	10,0	4,8 - 13,1

Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Anderlecht, les proportions de nouveau-nés de mère très jeune (<20 ans) et de nouveau-nés de mère isolée sont plus élevées que les proportions régionales.

La proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail est également plus élevée que la proportion régionale.

Anderlecht présente la mortalité foeto-infantile la plus élevée de toutes les communes de la région. Il en est de même pour la proportion de bébés de petit poids de naissance.

-
- (4) Décès avant la naissance, à partir de la 22ème semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.
- (5) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.
- (6) Décès entre la 22ème semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

5. MORTALITÉ

Au cours de la période 1998-2002, on a enregistré 5 147 décès de résidents d'Anderlecht.

À Anderlecht le taux de mortalité pour la période 1998-2002, est de 11,5‰ pour les hommes et de 11,7‰ pour les femmes. (Source : Bulletins statistiques de décès).

Après standardisation pour l'âge, ces taux sont plus élevés que ceux observés pour l'ensemble de la région. Par rapport à l'ensemble de la région, on observe un excès de mortalité de 10% pour les hommes et de 8% pour les femmes.

5.1 Causes de mortalité tout âge (I)

Tableau 9 : Principales causes de mortalité tout âge à Anderlecht, période 1998-2002 et comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale après standardisation pour l'âge.

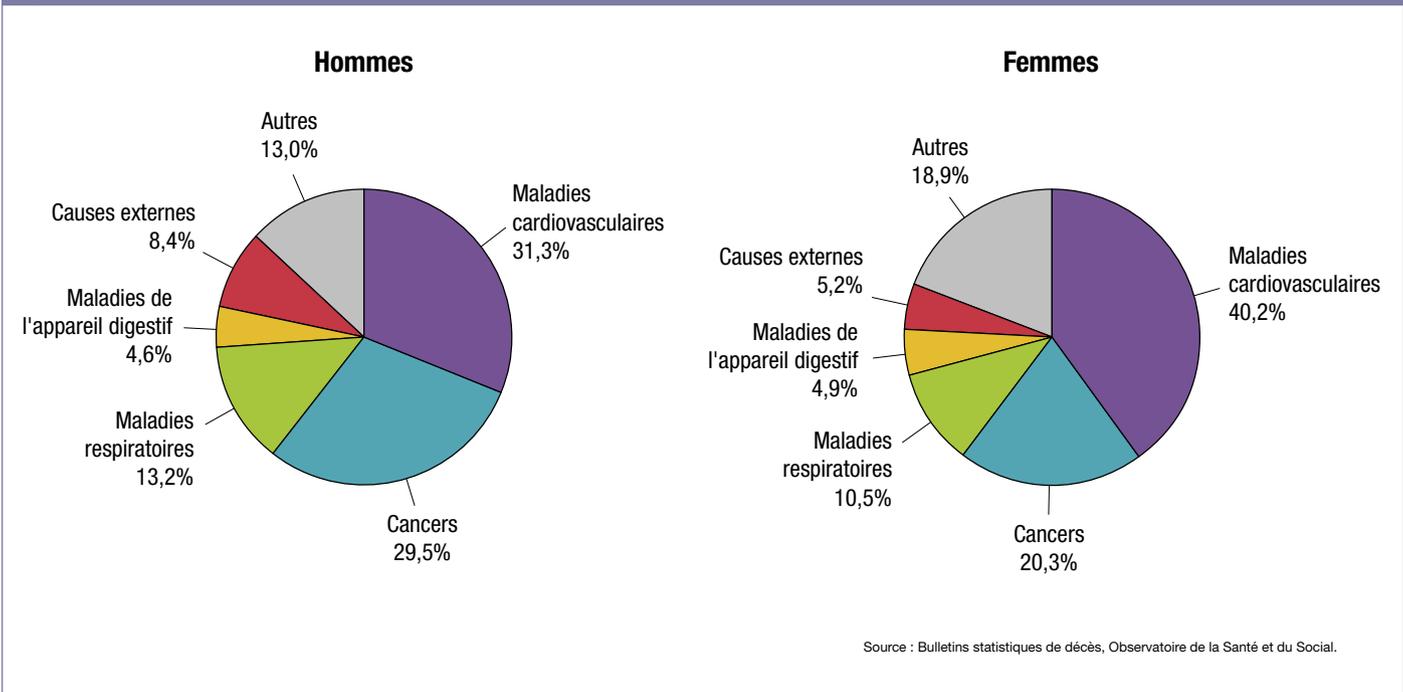
	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	767	359,3	+ 5%	1 084	470,6	+ 14%
Cancers	723	338,7	+ 11%	547	237,5	- 3%
Maladies de l'appareil respiratoire	324	151,8	+ 13%	282	122,4	+ 7%
Maladies de l'appareil digestif	112	52,5	- 2%	131	56,9	+ 3%
Causes externes total	206	96,5	+ 33%	140	60,8	+ 9%
dont accidents	104	48,7	+ 31%	106	46,0	+ 19%
suicides	76	35,6	+ 35%	21	9,12	- 26%

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Après standardisation pour l'âge, on constate à Anderlecht un excès de mortalité significatif pour la plupart des grandes causes de décès chez les hommes et pour les maladies cardiovasculaires pour les femmes (en gras dans le tableau).

5.1 Causes de mortalité tout âge (2)

Figure 5 : Répartition des principales causes de décès par sexe, Anderlecht 1998-2002.

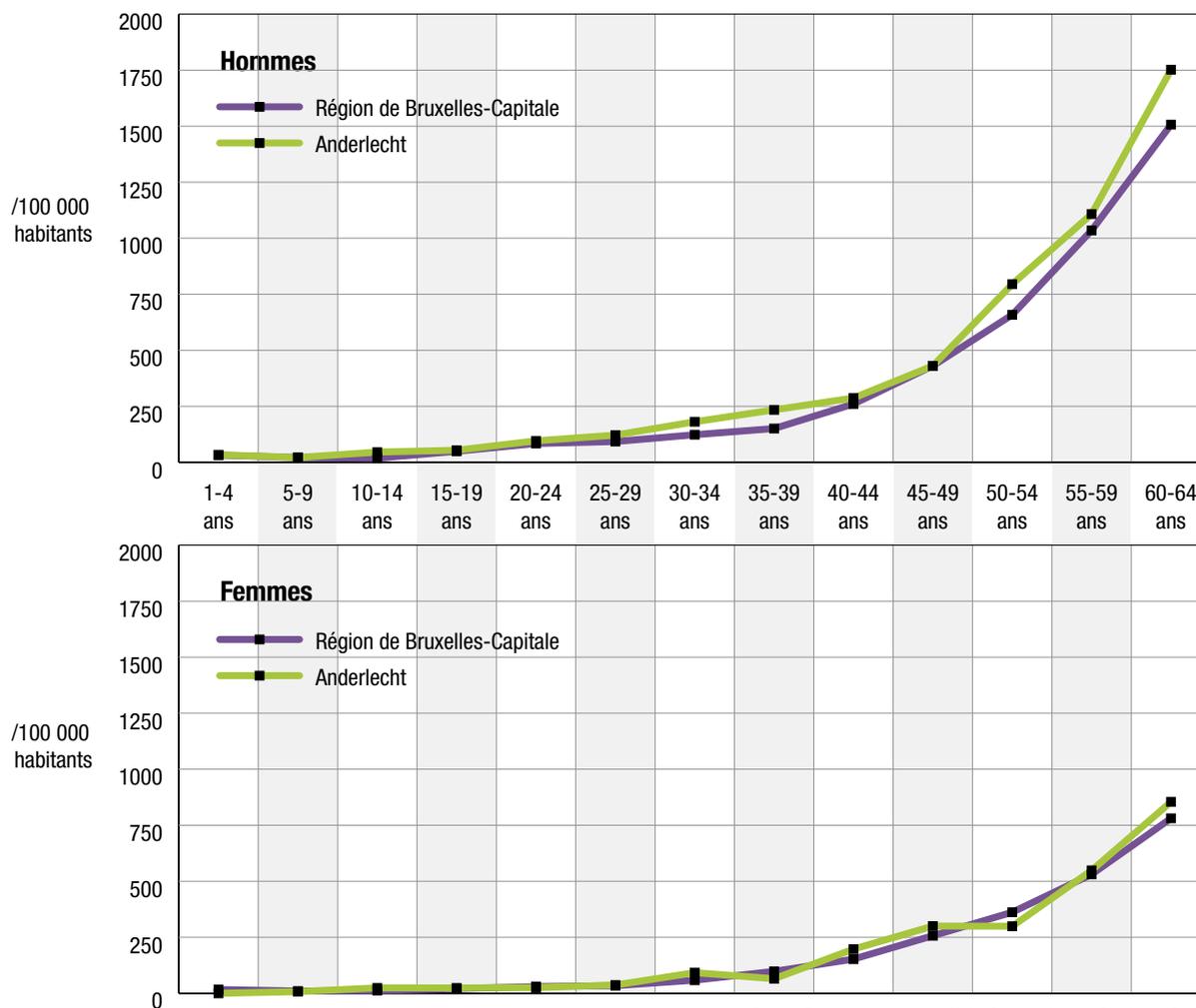


Les principales causes de décès sont les mêmes à Anderlecht qu'en région bruxelloise.

La proportion plus importante de décès par maladies cardio-vasculaires chez les femmes s'explique par le fait qu'elles sont plus âgées au moment du décès.

5.2 Mortalité prématurée (I)

Figure 6 : Taux de mortalité par âge (pour 100 000 habitants), comparaison avec l'ensemble de la région.



Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Anderlecht le taux de mortalité prématurée (avant l'âge de 65 ans) est de 3,5 pour 1000 hommes (soit un excès statistiquement significatif de 17% par rapport à la région après standardisation pour l'âge) et 1,8 pour 1000 femmes (non significativement différent de la région).

5.2 Mortalité prématurée (2)

Les principales causes de mortalité avant l'âge de 65 ans sont reprises ci-dessous. Seules les causes pour lesquelles au moins 20 décès ont été enregistrés au cours de la période 1998-2002 sont présentées.

Tableau 10 : Principales causes de décès prématurés à Anderlecht et comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale après standardisation pour l'âge.

	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Hommes			
Cancer du poumon et larynx	83	45,6	+ 30%
Cardiopathies ischémiques	68	37,3	+ 15%
Suicides	51	28,0	+ 22%
Maladies cérébrovasculaires	25	13,7	+ 49%
Alcool (7)	24	13,2	- 1%
Accidents de circulation	23	12,6	+ 57%
Accidents domestiques	23	12,6	+ 9%
Diabète (8)	22	12,1	- 7%
Femmes			
Cancer du sein	23	12,8	- 27%
Cancer du poumon et larynx	20	11,1	- 3%

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Etant donné le petit nombre de décès observés, seules les différences pour le cancer du poumon pour l'homme (excès de mortalité à Anderlecht), le cancer du sein pour la femme (mortalité plus faible à Anderlecht) sont statistiquement significatives par rapport à la région.

(7) Alcool : cirrhose et pancréatite alcoolique, intoxications aiguës, troubles mentaux, affections dégénératives liées à l'alcool.

(8) Cause initiale + associée.

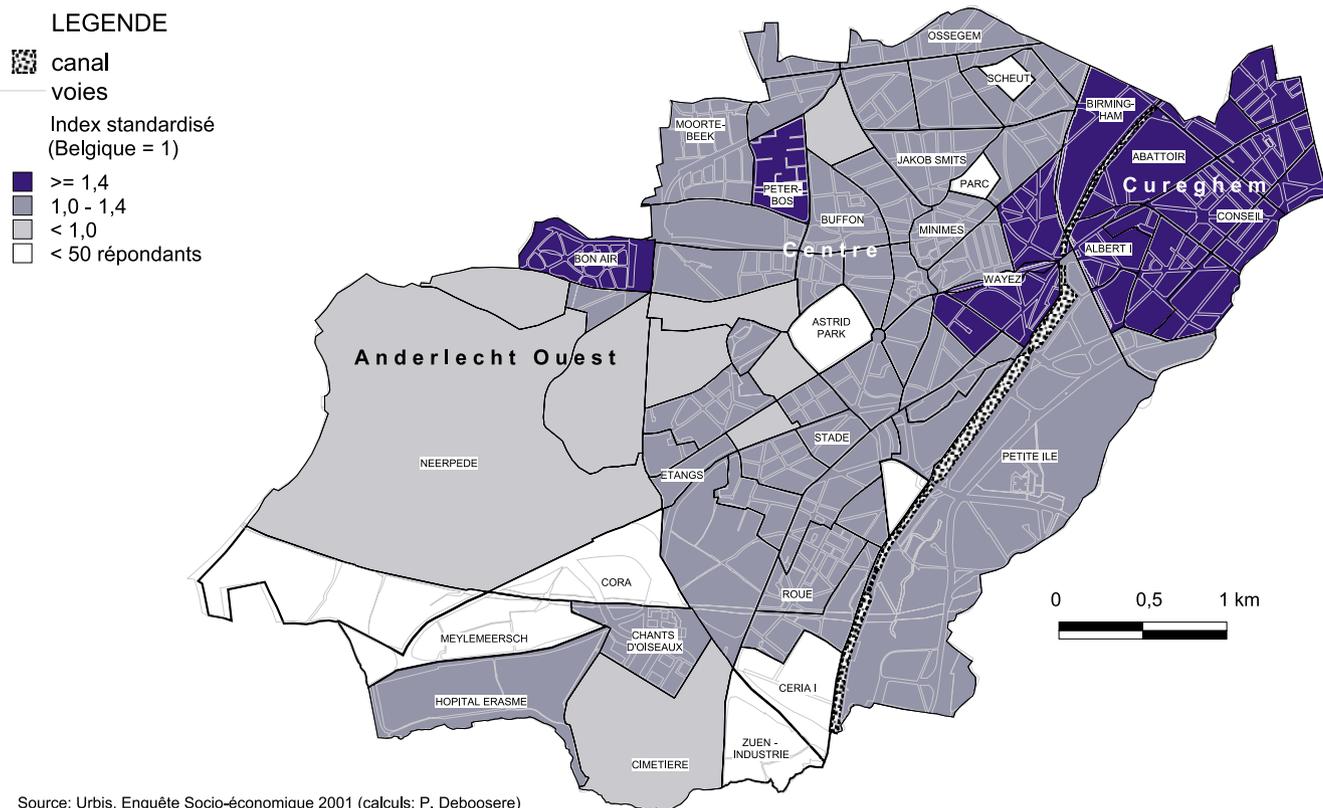
6. SANTÉ PERÇUE

À Anderlecht, 32,8% des personnes interrogées lors de l'Enquête socio-économique 2001 estimaient que leur état de santé n'était pas satisfaisant (moyen, mauvais ou très mauvais). Cette proportion est de 26,1% pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. On note des différences spatiales au niveau des secteurs. L'indice standardisé pour chaque secteur est présenté sur la carte. Celui-ci mesure la proportion de personnes qui considèrent que leur

santé est mauvaise par rapport à la moyenne belge. La valeur la plus extrême (2,03) est relevée dans les immeubles à appartements du quartier «Albert». Dans ce secteur, la proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé est deux fois plus élevée que la moyenne nationale. À Cureghem, la valeur varie entre 1,4 et 1,8, ce qui signifie que la proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé est de 40 à 80%

plus élevée par rapport à la moyenne nationale. Dans les secteurs attenants à Cureghem et dans les quartiers d'habitations sociales «Peterbos» et «Bon Air», la proportion de gens qui se disent en mauvaise santé est plus élevée que la moyenne nationale. Il n'y a que dans quelques quartiers situés à l'Ouest de la commune et dans le quartier «Scheutveld» que la proportion de gens qui se disent en mauvaise santé est plus faible que la moyenne nationale.

Carte 6 : Santé subjective : personnes ne s'estimant pas en bonne santé, par quartier à Anderlecht.



7. ANNEXE

7.1 Définitions et abréviations

‰ = pour 1000

GRAPA : Garantie de revenu aux personnes âgées.

Indice d'intensité du vieillissement : représente la proportion de personnes de plus de 80 ans parmi les plus de 65 ans.

Indice de dépendance : représente la part de la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (0-19 ans et 65 ans et plus) par rapport à la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (20 à 64 ans) exprimée en pourcentage.

Indice de vieillissement : représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (0 à 19 ans) exprimée en pourcentage.

Registre d'attente : reprend les candidats réfugiés qui se trouvent dans une procédure de reconnaissance.

Revenu brut médian : revenu brut pour lequel il y a autant de ménages ayant un revenu inférieur que de ménages ayant un revenu supérieur (revenu se situant au milieu de la distribution des revenus classés par ordre de grandeur).

RIS : Revenu d'intégration sociale (nouvelle législation depuis 2002), octroyé par le CPAS.

VIPO : veuves, invalides, pensionnés et orphelins : entre autres ces catégories bénéficient de l'intervention majorée pour les soins de santé sous certaines conditions de revenus.

7.2 Repères méthodologiques (I)

CARTOGRAPHIE (CARTE À DISQUES PROPORTIONNELS)

La carte de référence présente, à l'aide de disques proportionnels, la densité de la population par secteur statistique. La taille des disques est proportionnelle au nombre d'habitants dans les secteurs statistiques. La légende indique le nombre d'habitants représenté par trois disques, mais d'autres valeurs apparaissent également sur la carte (échelle continue). L'échelle est adaptée pour chaque carte, la taille des disques n'est donc pas comparable entre les différentes cartes.

CARTOGRAPHIE (CARTE CHOROPLÈTHE)

La majorité des cartes présentées dans cette fiche sont des cartes choroplèthes (les zones sont remplies à l'aide d'une couleur). Pour chaque secteur statistique, la valeur relative (par exemple : % d'isolés) est calculée. Les secteurs sont ensuite divisés en catégories : secteurs présentant les valeurs les plus élevées, secteurs présentant une valeur assez élevée, secteurs présentant une valeur moyenne, secteurs présentant une valeur assez faible et secteurs présentant les valeurs les plus faibles. La moyenne de la commune se situe toujours dans la classe la plus moyenne. Pour des raisons d'interprétation, les secteurs qui comptent moins de 50 ménages sont laissés en blanc.

SECTEUR STATISTIQUE

Un secteur statistique est l'unité administrative la plus petite pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intracommunales. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 724 secteurs statistiques.

En 2002, un secteur compte en moyenne 1 350 habitants. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers. Aux yeux des habitants et des utilisateurs, les quartiers ne sont souvent que très vaguement délimités. De plus, la description du quartier varie d'un habitant à l'autre. La carte de référence reprise dans chaque fiche par commune indique la délimitation des secteurs statistiques.

En 2001, une légère modification a été apportée à la délimitation des secteurs statistiques. En fonction de la source des données, on a travaillé aussi bien avec l'ancienne délimitation (d'avant 2001) qu'avec la nouvelle délimitation. (Pour plus d'infos : Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Les dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2006/06, à paraître).

7.2 Repères méthodologiques (2)

SIGNIFICATION STATISTIQUE

Le degré de signification statistique évalue le rôle des fluctuations aléatoires (autrement dit, du hasard) dans les résultats obtenus. Plus précisément, elle évalue la probabilité, appelée «valeur de p», que le résultat obtenu survienne uniquement par le fait du hasard. En général, on utilise le seuil de 5% pour dire que le résultat est significatif ou non. Autrement dit, une valeur de $p < 0,05$ est considérée comme significative et donc, on considère que le résultat n'est pas dû au hasard.

Les différences statistiquement significatives sont présentées en gras.

Pour les comparaisons effectuées par une standardisation indirecte, la signification statistique a été évaluée par l'intervalle de confiance (si celui-ci contient la valeur 1,0, la différence n'est pas statistiquement significative).

Le degré de signification statistique est fortement dépendant de la taille de la population. Il est donc logique que dans les communes comprenant moins d'habitants les différences avec l'ensemble de la région atteignent moins facilement le seuil de signification statistique.

STANDARDISATION

La standardisation est une méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre les comparaisons entre des populations dont la pyramide des âges est différente. La plupart des méthodes de standardisation utilisent une moyenne pondérée de taux spécifiques dans les catégories d'âge (ici, nous ne parlerons que de l'âge, mais on peut standardiser de la même façon pour une série d'autres caractéristiques comme le sexe par exemple).

Après avoir appliqué une méthode de standardisation, on obtient des **taux de mortalité standardisés selon l'âge** (on dit aussi ajustés). Quand on compare des taux ajustés pour l'âge, les différences observées entre les taux ne peuvent être dues à des différences de structures par âge des populations. Par opposition on parle de **taux brut** pour les taux non standardisés.

Dans les fiches les comparaisons entre les communes et l'ensemble de la région ont été réalisées par des standardisations indirectes.

Dans la standardisation indirecte, on utilise les taux dans une population de référence (ici l'ensemble de la région) pour calculer le nombre de décès qui auraient été attendus dans la population étudiée si elle avait eu les mêmes taux de mortalité par âge que la population de référence. Ceci permet ensuite de calculer le rapport (ou ratio) standardisé de mortalité (RSM ou SMR). Un RSM supérieur à 1,0 dans une commune indique que, compte tenu de l'âge, le taux de mortalité est plus élevé dans cette commune que dans l'ensemble de la région. La population de référence (Région de Bruxelles-Capitale) est indiquée par un RSM de 1,0.

Les résultats sont présentés sous forme d'excès ou de «sous-mortalité» exprimés en pourcentage : par rapport au taux de mortalité de l'ensemble de la région équivalent à 1,0, un SMR de 1,20 sera exprimé comme un excès de mortalité + 20%.

TAUX DE MORTALITÉ

C'est le rapport, pour une période donnée, du nombre de décès dans une population donnée à l'effectif de cette population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Les sources sont, pour le numérateur : le fichier des décès, constitué à partir des bulletins statistiques de décès, et pour le dénominateur les effectifs de population fournis par l'Institut National de Statistique.

Le taux de mortalité prématurée est calculé en divisant le nombre de décès de personnes de moins de 65 ans au cours de la période étudiée par le nombre de personnes de moins de 65 ans dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Le taux de mortalité par cause est calculé en divisant le nombre de décès liés à une cause donnée au cours de la période étudiée par le nombre de personnes dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 100 000 habitants.

N.B. : en pratique, la population en milieu de période est estimée en effectuant la moyenne du nombre de personnes en début et en fin d'année.

7.2 Repères méthodologiques (3)

TPOLOGIE DES MÉNAGES

Il n'est pas si simple d'avoir un aperçu de la composition réelle des ménages pour deux raisons :

1. L'information du registre national est basée sur le domicile officiel. Nous savons cependant que les gens ne vivent pas toujours où ils sont inscrits officiellement. Il est difficile de résoudre ce problème, nous ne pouvons que reprendre la situation officielle.
2. Les statistiques classiques basées sur le registre national ne livrent aucune information sur les nouvelles formes de cohabitation (comme la cohabitation légale). La typologie du Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS) offre une solution à ce problème. Dans cette typologie sont considérés comme couples, non seulement les personnes mariées, mais également les cohabitants non mariés (en prenant en compte les différences d'âge des cohabitants). Cette typologie offre un meilleur aperçu de la composition réelle des ménages que les tableaux traditionnels de l'INS, qui surestiment le nombre de parents seuls avec des enfants.
(Pour plus d'informations sur le re-calcul des données du registre national, voir www.cbgs.be).

PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Il n'existe aucun indicateur qui reflète le nombre total de ménages ou le nombre total de personnes dans un ménage disposant d'un revenu de remplacement. La meilleure estimation disponible au niveau communal est obtenue en comptant les contribuables qui ont droit à une intervention majorée de l'assurance des soins de santé. Nous ne connaissons malheureusement que le nombre de dossiers. Or un dossier concerne soit une seule personne, soit l'entièreté d'un ménage; plusieurs dossiers par ménage sont donc possibles.

Il est actuellement impossible d'estimer combien de personnes sont à charge des titulaires de dossier. Cela signifie que le nombre de dossiers comparé à la population, comme présenté dans les tableaux, est toujours une sous-estimation de la réalité (le pourcentage de dossiers comparé au nombre de ménages serait par contre une surestimation).